# OPAH - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

L'OPAH vous permet de bénéficier de conseils techniques, d'une assistance administrative, ou d'aides financières (sous conditions de ressources) si vous avez un projet relevant des domaines suivants :

- Rénovation énergétique
- Autonomie et maintien à domicile
- Habitat indigne et très dégradé
- Lutte contre la vacance

Des permanences sont organisées sur le territoire, dont vous trouverez le calendrier ci-dessous.

N'hésitez pas, ces démarches sont gratuites et sanas engagement, et le conseil est indépendant !

Documents
permanence-opah-2eme-semestre.pdf